



Je suis auxiliaire de vie social et j'ai besoin d'un reponse

Par **miel972**, le **26/04/2016** à **14:42**

Bonjour,

Je suis AVS (auxiliaire de vie) à domicile. J'ai n'ai jamais eu de problème avec la fille d'un client et j'ai toujours été respectueuse. Un matin en arrivant la fille m'a accusée d'avoir, la veille, versé de l'eau sur un fauteuil en tissus et raconte que c'est parce qu'elle m'a demander d'enlever de l'eau dans un fer que j'aurai commis cette acte. Donc elle ne veux plus que je m'occupe de son père car je vais l'empoissonner. Donc, vu qu'une AVS est payée sur son nombre d'heures par mois. j'ai une perte de salaire et elle sali mon honneur. Puis-je portez plainte pour diffamation mensongère et atteinte sur ma vie professionnelle.

PS : je ne suis pas la première et l'entreprise pour laquelle je travaille remplace sans jamais rien dire et la faute se sont les employés.

Merci?